

Garantie de base de taux - 45 jours ou taux du jour Fonds de dépôts à terme et rentes seulement

La Standard Life offre une **garantie de base de taux de 45 jours** dans le cas des capitaux qui ne sont pas disponibles immédiatement, et une **garantie du taux du jour** dans le cas des capitaux qui parviennent à la Standard Life dans un délai de deux jours ouvrables.

Ces garanties valent pour les capitaux enregistrés ou non enregistrés :

- prime initiale d'une nouvelle police de rente ou police Fonds de dépôts à terme Idéal;
- prime additionnelle d'une police Fonds de dépôts à terme Idéal existante;
- renouvellement de fonds de dépôts à terme en vertu d'une police Fonds de dépôts à terme Idéal existante.

Les sujets suivants sont traités dans le présent document :

Garantie de base de taux de 45 jours

- Demande
- Demande par télécopieur
- Dépôt de garantie
- Politique

Garantie de base de taux du jour

- Demande par télécopieur
- Réception des capitaux
- Politique

Envoi de la documentation à la Standard Life

Garantie de base de taux de 45 jours

Demande

- Le titulaire de la police peut demander que la base de taux d'intérêt en vigueur sur le fonds de dépôts à terme sélectionné ou le tableau de rentes en vigueur soit garanti pendant 45 jours, en remplissant la section portant sur la garantie de base de taux dans les documents suivants :
 - ▶ Proposition de rente – section 11
 - ▶ Proposition de police Fonds de dépôts à terme Idéal – section 10
 - ▶ Proposition de police Fonds de dépôts à terme Idéal – CELI – section 5
 - ▶ Formulaire de dépôt additionnel – section réservée aux fonds de dépôts à terme Idéal
 - ▶ Formulaire de renouvellement – Fonds de dépôts à terme Idéal
- Les conditions relatives à la garantie de base de taux de 45 jours sont énoncées dans la proposition de rente (section 11) et dans les propositions de police Fonds de dépôts à terme Idéal (voir les dispositions de la police).

Garantie de base de taux de 45 jours (suite)

Demande par télécopieur	<ul style="list-style-type: none">▪ S'il est impossible que les documents originaux puissent parvenir à la Standard Life dans un délai d'un jour ouvrable, vous pouvez envoyer votre demande par télécopieur.▪ Expédiez par télécopieur une copie de la proposition, le formulaire de dépôt additionnel ou le formulaire de renouvellement (comprenant la demande de garantie de base de taux) et tous documents justificatifs.▪ Les télécopies doivent être envoyées le jour de la signature des documents par le titulaire du contrat ou, au plus tard, le jour ouvrable suivant, avant minuit.▪ Envoyez les télécopies à Services à la clientèle, placements individuels. Télécopieur : 514-499-4487 Sans frais : 1-877-882-4892▪ Expédiez les originaux de tous les documents à la Standard Life.
Dépôt de garantie	<ul style="list-style-type: none">▪ Un dépôt de garantie non remboursable est exigé pour tous les capitaux non enregistrés et pour le revenu gagné affecté à une police Fonds de dépôts à terme Idéal.▪ Le dépôt de garantie, qui fait partie de la prime totale une fois le contrat conclu, est déterminé comme suit : Rentes : 3 % du montant estimatif du dépôt Fonds de dépôts à terme Idéal Jusqu'à 5 ans inclusivement – 1 % du montant estimatif du dépôt Plus de 5 ans – 2 % du montant estimatif du dépôt Exceptions – aucun dépôt de garantie n'est exigé dans les cas suivants :<ul style="list-style-type: none">▶ les capitaux affectés à un contrat non enregistré dans le cadre d'un REER autogéré▶ le réinvestissement ou le renouvellement d'un fonds de dépôts à terme arrivant à échéance *▶ un transfert interne provenant d'un contrat existant de la Standard Life * * Si le titulaire du contrat annule l'entente d'achat, la Standard Life se réserve le droit de prélever une somme équivalente au dépôt de garantie sur le contrat en vigueur.▪ Le dépôt de garantie et les originaux des documents doivent parvenir à la Standard Life dans les deux jours ouvrables suivant la réception de la demande de garantie de base de taux de 45 jours.

Garantie de base de taux de 45 jours (suite)

Politique

- La demande de garantie de base de taux de 45 jours sera respectée, sous réserve que la proposition, le formulaire de dépôt additionnel ou le formulaire de renouvellement et tous les documents justificatifs parviennent à la Standard Life **le jour ouvrable qui suit la signature de la demande par le titulaire du contrat.**
- Si la Standard Life ne reçoit pas la demande de garantie de base de taux dans un délai d'un jour ouvrable après la signature, la base de taux qui s'appliquera au fonds de dépôts à terme ou le tableau de rentes sera la base de taux ou le tableau de rentes en vigueur à la date à laquelle la Standard Life recevra la demande.
- Le titulaire du contrat obtiendra la base de taux d'intérêt ou le tableau de rentes en vigueur à la date de signature de la demande de garantie de base de taux, à condition que la Standard Life reçoive la demande le jour de la signature ou le jour ouvrable suivant. Toutefois, **la date d'effet du contrat ou du dépôt additionnel sera la date à laquelle les capitaux parviendront à la Standard Life.**
- Si la Standard Life reçoit la demande de garantie de base de taux de 45 jours et tous les documents justificatifs à la date d'effet d'un changement de taux, le titulaire du contrat obtiendra le plus élevé de l'ancien et du nouveau taux, **sous réserve que la demande et tous les documents justificatifs aient été datés et signés par le titulaire du contrat le jour ouvrable précédant le changement de taux.**

Garantie de base de taux du jour

Demande par télécopieur

- S'il est impossible que les documents et les capitaux puissent parvenir à la Standard Life dans un délai d'un jour ouvrable, vous pouvez envoyer une télécopie aux Services à la clientèle, placements individuels, pour demander la garantie de taux du jour.
- Expédiez une copie du chèque du titulaire du contrat ou de la société cédante, la proposition ou le formulaire de dépôt additionnel ou le formulaire de renouvellement et tous documents justificatifs.
- **Les télécopies doivent être envoyées le jour de la signature des documents par le titulaire du contrat ou, au plus tard, le jour ouvrable suivant (avant minuit).**
- Envoyez les télécopies aux **Services à la clientèle, placements individuels.**

Télécopieur : 514-499-4487 Sans frais : 1-877-882-4892

Garantie de base de taux du jour (suite)

Réception des capitaux	<ul style="list-style-type: none">Les capitaux (chèque du titulaire de contrat ou chèque de la société cédante) et les originaux doivent parvenir à la Standard Life dans les deux jours ouvrables suivant l'envoi de la télécopie à la Standard Life.
Politique	<ul style="list-style-type: none">Si le titulaire du contrat décide de ne pas signer une demande de garantie de base de taux de 45 jours, notre politique consiste à appliquer la base de taux d'intérêt au fonds de dépôts à terme ou le tableau de rentes en vigueur le jour où les capitaux et la documentation complète parviennent à la Standard Life.Si la Standard Life reçoit les capitaux et tous les documents le jour ouvrable qui suit la signature de la demande par le titulaire du contrat, le titulaire obtiendra le taux en vigueur le jour où il a signé les documents.Si la Standard Life reçoit les capitaux et les documents à la date d'effet d'un changement de taux, le titulaire du contrat obtiendra le plus élevé de l'ancien et du nouveau taux, sous réserve que les documents justificatifs aient été datés et signés par le titulaire du contrat le jour ouvrable précédant le changement de taux.

Envoi de la documentation à la Standard Life

- Faites parvenir à la Standard Life tous les originaux des documents ainsi que le chèque, s'il y a lieu.
- Pour les adresses postales et les adresses aux fins de messageries, voir :

[Soumission de la documentation](#)